

Fédération pour la vie et la Sauvegarde des Grands Causses, Collectifs aveyronnais du Sud-Ouest Aveyron, du Saint-Affricain, du Nord-Aveyron, de Millau, du Vallon

Madame, Monsieur,

A l'heure où le premier accident du travail a été reconnu comme étant lié à l'électrohypersensibilité (EHS) par le Tribunal des affaires sociales de Versailles :

<http://www.priartem.fr/Pour-la-premiere-fois-en-France-un.html> ;

où le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse, le 8 juillet 2015, a reconnu comme étant en situation de handicap une personne électrohypersensible, lui donnant droit à une allocation par la MDPH, rejoignant ainsi la Suède qui reconnaît l'EHS comme un handicap, propose des lieux adaptés aux EHS et *"où le médiateur chargé de veiller au respect de l'égalité des chances a publiquement exprimé que toute discrimination à l'encontre des EHS ferait l'objet de poursuites ; la Cour suprême de l'ordre administratif et les cours administratives d'appel de Suède ont décidé que des EHS étaient éligibles aux allocations de handicap"* (paragraphe 452 *"Le droit face aux ondes électromagnétiques"* Maître olivier Cachard, Lexis-Nexis 2016) ;

où *"en Italie, le 12 octobre 2012, la Cour de cassation a confirmé un arrêt de la cour d'appel de Brescia du 10 décembre 2009, reconnaissant le caractère de maladie professionnelle à une tumeur au cerveau affectant un cadre qui, du fait de son activité professionnelle, avait été contraint de faire un usage intensif de son téléphone portable à raison de cinq à six heures par jour"* (paragraphe 444 Cachard op.cit). Une conclusion similaire fut rendue par le Tribunal administratif fédéral d'Allemagne, à Leipzig, arrêt du 10 avril 2014 ;

où l'ANSES, dans son avis sur l'Electrohypersensibilité (EHS) de mars 2018, vient de reconnaître que 3 à 4 millions de Français sont EHS, et qu'il est nécessaire de continuer la recherche pour bien en comprendre les mécanismes ;

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/27/electrosensibles-les-experts-preconisent-une-prise-en-charge-adaptee\\_5276783\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/27/electrosensibles-les-experts-preconisent-une-prise-en-charge-adaptee_5276783_3244.html)

au moment même où le Programme National de Toxicologie des Etats-Unis vient d'annoncer le lien certain entre les tumeurs au cœur et l'exposition aux champs électromagnétiques, et conforte les preuves avec les tumeurs cérébrales :

[http://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html?var\\_recherche=NTP](http://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html?var_recherche=NTP) ;

- les premières installations de la 5ème génération de téléphonie sont mises en place à Bordeaux, Mérignac et à Annecy et 11 Métropoles sans aucune concertation, ni étude préalable. Le nombre d'antennes nécessaires à cette technologie est considérable, plusieurs par rue et par village utilisant des fréquences proches de celles utilisées par les radars. Les premières mesures indépendantes montrent du 6 V/m à hauteur des passants à Annecy au lieu des 1V/m annoncés et

qui sont à comparer aux 0.02 V/m recommandés par la Résolution de Salzbourg ([https://www.icems.eu/docs/resolutions/London\\_res.pdf](https://www.icems.eu/docs/resolutions/London_res.pdf)) :  
<https://ccaves.org/blog/antennes-relais-4g-5g-micro-antennes-antennes-relais-directive-photonique/>

En ce contexte, Martin L. Pall, Professeur Émérite de biochimie et Sciences médicales de base-Washington State University, a apporté, en un texte majeur, ses explications aux autorités de l'Union Européenne, décryptant les graves manquements du SCENIHR :  
[ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Traduction-du-texte-de-Martin-Pall\\_2018\\_04.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Traduction-du-texte-de-Martin-Pall_2018_04.pdf)

Les Professeurs Dominique Belpomme, Lennart Hardell, Igor Belyaev, Ernesto Burgio, David, O. Carpenter, viennent de publier un article pour l'OMS, dans la revue « Environmental Pollution » en juillet 2018 s'intitulant « *Effets sanitaires thermiques et non thermiques des rayonnements non ionisants de faible intensité : un état des lieux international* » :  
[ccaves.org/blog/wp-content/uploads/lexpreca-citoyens-c-enedis-sa-piece-43-1.pdf](https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/lexpreca-citoyens-c-enedis-sa-piece-43-1.pdf)

Notons que la Loi Abeille n°2015-136 du 9 février 2015, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, n'est pas respectée dans le cas du déploiement des Linky, puisque le Courant Porteur en Ligne, comme l'a démontré l'ANSES en son Avis révisé de juin 2017, passe dans toutes les habitations privées, écoles et lieux accueillant des personnes fragiles, et ce à raison de 4 à 10 fois par minute en Génération 1 du CPL et de façon permanente en G3.

Rappelons que le principe de sobriété, inspiré du principe ALARA, *"est un objectif vérifiable dont il découle de la loi qu'il peut s'apprécier (...) subjectivement, par rapport à la vulnérabilité des personnes concernées (C. P. et CE, art. L. 34-9-1, I, lettre H). (...) Primauté de la sobriété sur l'objectif de développement des réseaux numériques. (...) Le choix de consacrer la sobriété, sans la considération du « développement des usages et des réseaux » ni du maintien « du bon niveau de service » atteste de la primauté de cet objectif de sobriété"* (Maître Olivier Cachard, professeur agrégé, Doyen Honoraire de la faculté de Nancy, membre de l'Académie des sciences de Lorraine et de l'Institut Gény : « *Le droit face aux ondes électromagnétiques* », Lexis Nexis, 2016).

L'ANSES recommande, en ce même Avis révisé de juin 2017 : *"En complément, le CES recommande d'étudier la possibilité d'installer des filtres, pour les personnes qui le souhaiteraient, permettant d'éviter la propagation des signaux CPL à l'intérieur des logements. "* (Conclusion du CES, Avis révisé de l'ANSES 7 juin 2017). Ces filtres sont hors de portée des particuliers, mais pas de la puissance publique pour les lieux dépendants d'elle.

Quant à l'école numérique, débattue par nombre de professionnels, l'ARCEP et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives viennent d'apporter leur contribution aux effets des écrans sur les enfants:

<https://www.drogues.gouv.fr/comprendre/ce-qu-il-faut-savoir-sur/lexposition-aux-ecrans>

Extraits :

*"Selon des données scientifiques, généralement britanniques ou nord-américaines reprises en France par un site de référence <https://lebonusagedesecrans.fr>, tel que cité ci-dessous, le temps passé devant un écran est corrélé à une forme physique moins bonne et à des problèmes de santé mentale et de développement social. Une pratique excessive peut avoir des conséquences :*

- **sur le développement du cerveau et de l'apprentissage des compétences fondamentales.**

*Les enfants surexposés aux écrans ont plus de risques de souffrir d'un retard de langage que les autres. Une étude récente menée par des chercheurs québécois et américains a mis en évidence l'impact sur le long terme d'une exposition importante aux écrans dans les premières années de vie. Cette étude a montré que chaque heure supplémentaire passée devant la télévision par un enfant en bas âge diminuait ses performances scolaires à l'âge de 10 ans : moindre intérêt pour l'école, moindre habileté au plan mathématique. Cette surexposition précoce entraînait également une moindre autonomie, une moindre persévérance et une intégration sociale plus difficile avec notamment un risque accru de souffrir d'une mise à l'écart par ses camarades de classe.*

- **sur les capacités d'attention et de concentration** : ceci est vrai même si l'enfant se trouve dans une pièce avec la télévision allumée sans qu'il la regarde.
- **sur le bien-être et l'équilibre des enfants** : d'après une enquête réalisée par le Public Health England (ministère de la Santé britannique), les enfants qui passent trop de temps devant les écrans (télévision, ordinateur, console ou téléphone portable) seraient moins heureux, plus anxieux et plus déprimés que les autres. Au-delà de quatre heures par jour, le risque de voir apparaître des problèmes émotionnels et une mauvaise estime de soi seraient notamment considérablement accrus. Ce temps passé devant les écrans empièterait en outre sur le temps consacré à d'autres activités récréatives (sport, jeu avec des amis), qui sont essentielles pour apprendre certaines valeurs (partage, respect de l'autre) et ont un impact positif reconnu sur le bien-être des enfants.
- **sur le comportement** : les enfants qui passent beaucoup de temps devant des contenus violents (jeux vidéo ou télévision) sont plus agressifs et plus enclins à se battre, plus impulsifs. Par ailleurs, la surexposition des plus petits risque d'entraîner une attitude passive face au monde qui les entoure."

Vous trouverez tous les écrits des professionnels sur l'école numérique ici :

<https://ccaves.org/blog/le-desastre-de-lecole-numerique-2/>

Ainsi qu'un large aperçu du débat sur les effets des Champs électromagnétiques, le contexte de l'établissement des normes et le rôle des industriels du secteur, en un dossier de synthèse disponible ici :

<https://ccaves.org/blog/dossier-effets-non-thermiques%e2%80%8b-des-champs-electromagnetiques/>

Enfin, nous vous conseillons ces deux livres du penseur Eric Sadin :

- **"La Silicolonisation du monde, l'irrésistible expansion du libéralisme numérique"**, Editions l'Echappée, 2016
- **"L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle"**. Editions l'Echappée, 2018

En espérant que les déploiements incessants des générations d'objets connectés contribuant au brouillard électromagnétique, malgré les importants marchés commerciaux promis, ne fassent oublier le bien-être et la concertation démocratique, au cœur de l'appartenance citoyenne.

Veillez agréer, Madame Monsieur, nos salutations les plus distinguées.